



Commune de Franois

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023
--

Étaient présents :

Mesdames DELESSARD Martine, BORRINI Catherine, PRALON Marine (à partir du point n°5), SANDER Annie, TANNIERES Brigitte,
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, DUMORTIER Florent, LORY Jean-Pierre, PONS François.

Absents excusés :

Madame GILLET Françoise (donne pouvoir à Martine DELESSARD),
Madame SIMON BOUVRET Geneviève (donne pouvoir à Brigitte TANNIERES),
Madame DUBOIS Cécile (donne pouvoir à Sébastien COUDRY),
Madame LECLERC Bénédicte (donne pouvoir à Emile BOURGEOIS)
Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à François PONS),
Monsieur LAPOUGE Damien (donne pouvoir à Patrice MOUTON)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12 jusqu'au point 4 / 13 à partir du point 5
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 6
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 18 jusqu'au point 4 / 19 à partir du point 5
Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur François PONS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 13 décembre 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Modification du règlement intérieur du cimetière
- 3) Approbation du règlement de la salle des associations
- 4) Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
- 5) Convention projet de lutte contre le gaspillage alimentaire
- 6) Virements de crédits
- 7) Constitution d'une provision sur le budget bois
- 8) Reprise de provisions pour dépréciation de compte tiers
- 9) Virements de crédits budget caveaux

Divers :

. Questions diverses



La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur François PONS est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2023/084

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- DELESTRE – Coffret régulation – gymnase : 1 875,60€ T.T.C.
- WESCO – Fournitures scolaires – école maternelle : 209,58€ T.T.C.
- WESCO – Fournitures scolaires – école maternelle : 362,38€ T.T.C.
- BERGER LEVRAULT – Certificat électronique : 552,00€ T.T.C.
- NATHAN – Fournitures scolaires – école maternelle : 408,90€ T.T.C.
- LINOTAPIS – Réfection sols appartement 31 Grande Rue : 3 598,08€ T.T.C.
- ADEQUAT – Poteaux vitrines affichage : 477,48€ T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Rapporteur : Geneviève SIMON BOUVRET

Délibération du Conseil Municipal 2023/085

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du cimetière.

Les modifications portent sur l'art 6-3 relatif aux travaux :

- Les monuments érigés sur les fosses ne devront pas dépasser une hauteur maximale de 1,75m par rapport au terrain naturel et à l'axe du monument.

Par conséquent Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de valider ce nouveau règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les termes modifiés du règlement du cimetière.*
- *autorise monsieur le maire ou son représentant à signer le nouveau règlement intérieur*

3/ APPROBATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Françoise GILLET

Compte tenu de l'absence du rapporteur de ce sujet, le point est reporté à un prochain conseil municipal

4/ ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU

Délibération du Conseil Municipal 2023/086

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'énergie, et plus précisément l'article L 141-5-3,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et plus précisément son article 15,

CONSIDÉRANT les attendus issus de la loi du 10 mars 2023 susvisée, visant à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables d'ici le 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer sur le territoire de la commune, une ou des zone(s) d'accélération, selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables,

CONSIDÉRANT l'importance de concerter les administrés selon des modalités permettant un débat local constructif,

CONSIDÉRANT la nécessité de s'appropriier l'ensemble des outils et informations mis à disposition par les services de l'Etat et les gestionnaires des réseaux publics sur les potentiels énergétiques, renouvelables et de récupérations mobilisables, sur les capacités d'accueil existantes des réseaux publics, ainsi que sur les modalités concrètes de définition de ces zones,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- *Adopte le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,*
- *Décide de mettre en œuvre des zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre, seront définis de manière effective au plus tard le 30 avril 2024.*



5/ CONVENTION PROJET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Rapporteur : Martine DELESSARD

Délibération du Conseil Municipal 2023/087

Monsieur le Maire explique que la commune s'est engagée en partenariat avec le Sybert dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine scolaire.

Une convention définit les différents engagements des deux parties et les objectifs qui sont fixés à ce projet, notamment réduire de 25% le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire propose aux conseiller d'accepter cette convention entre la Commune et le SYBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le SYBERT relative au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la cantine scolaire.

6/ VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2023/088

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2022/064 en date 12/09/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal 2023/017 en date du 03/04/2023 portant sur la fongibilité des crédits autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Considérant qu'il y a eu lieu d'effectuer des transferts de crédits de chapitre à chapitre afin de procéder aux écritures de fin d'année.

Monsieur le maire rend compte des virements qui ont été effectués

Budget	Objet/libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Article
Bois	Dot. Prov. Dépréc. Actifs circulants	Fonctionnement	1 000,00	68	6817
Bois	Contrats de prestation de service	Fonctionnement	- 1 000.00	011	611
Communal	Autres contributions	Fonctionnement	4 000.00	65	65568
Communal	Fêtes et cérémonies	Fonctionnement	- 4 000.00	011	6232

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

7/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION SUR LE BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2023/089

Une convention a été signée entre la commune, la société EBVH Loisirs et l'ONF pour la gestion du parc acrobatique forestier de François. La société EBVH loisirs qui assure l'exploitation n'a pas procédé au règlement des factures concernant la redevance d'occupation du domaine public.

La société étant en liquidation judiciaire depuis le 25/10/2023, il convient en attendant l'issue de la procédure de constituer la provision budgétaire obligatoire sur le budget bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Décide de constituer une provision de 5 504,35 € pour couvrir les risques.*
- *Précise que la dépense sera inscrite au compte 6817 dotation aux dépréciations des actifs circulants*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

8/ REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTE DE TIERS

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2023/090

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'assemblée doit délibérer sur la reprise des provisions pour dépréciation de comptes de tiers constitués les années antérieures.

Une partie de ces créances a fait l'objet d'une admission en non-valeur pour un montant de 443.75€. Pour d'autres factures, l'action de la trésorerie a permis le recouvrement d'une fraction de la dette correspondant à 633,32€ de la provision.

Ainsi, il convient de procéder à une reprise de la provision partielle correspondant à ces sommes. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7817.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- *D'effectuer une reprise de provision pour un montant total de 1077,07€*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*



9/ VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET CAVEAUX
Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2023/091

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que pour procéder aux écritures de variation de stock, il est nécessaire de faire un virement de crédits.

Pour cela M le Maire présente la Décision modificative sur les articles suivants :

Objet/libellé	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article
Stocks de produits finis	Inv.	5 517.00		40	355
Autres dettes	Inv.	- 5 517.00		16	1687
Ventes de produits finis	Fonct.		- 5 517.00	70	701
Variation de stocks produits	Fonct.		5 517.00	011	7135

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Animation : prochaine réunion de la commission jeudi 21/12/2023

Cadre de vie et forêt : Enquête en cours sur les habitudes en matière de fréquentation de la forêt communale par les habitants de Franois.

Gestion technique – environnement : La formation des agents techniques pour la prise en main de la lame de déneigement sur le tracteur de la commune a été réalisée. L'astreinte déneigement est mise en place jusqu'à mi-mars 2024.

Relations publiques/ Économie : Très bons retours sur la réunion des associations en présence de madame la Sénatrice Annick Jacquemet, de monsieur le député Laurent Croizier et de deux membres de l'association France Bénévolat.

Le compte rendu de cette réunion sera envoyé aux participants et aux conseillers qui n'ont pas pu être présents

Finances : trésorerie au 18/12/2023 =112 633,64€

Jeunesse et Sports : La fin des travaux du gymnase est prévue le 15/01/2024.

Urbanisme : Des membres de l'association ARESAC sont venus en mairie présenter leur projet de recherches archéologiques dans le bois de FRANOIS au niveau d'une ancienne voie romaine.

Voirie :

- Réunion du comité Voirie Ouest par GBM le 20/12/2023 à 17h00 en mairie de Franois

- Une chicane temporaire a été installée le 14 novembre route de Chemaudin afin d'améliorer la sécurité en diminuant la vitesse des véhicules. Les résultats mesurés sont encourageants : baisse de 48% de la vitesse moyenne au carrefour de la Félie (32 km/h contre 61 auparavant) ; forte baisse du nombre d'excès de vitesse : -98% (712 contre 30914 auparavant).

Le dispositif mis en place a donc montré son efficacité et il sera pérennisé, dans un premier temps par la pose de balises fixée dans le revêtement de chaussée courant janvier 2024, en attendant une réalisation définitive qui interviendra au moment de la réalisation de la voie mode doux prévue.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire le samedi 6 janvier 2024 à 11h00 à la salle des associations
- FCTVA relatif aux terrains de sport : l'Assemblée Nationale n'a pas entériné l'amendement adopté par le Sénat relatif à la rétroactivité du FCTVA pour les années 2022 et 2023.

Liste des délibérations du 18 décembre 2023

N°2023/084 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.

N°2023/085 : Modification du règlement intérieur du cimetière

N°2023/086 : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

N°2023/087 : Convention projet de lutte contre le gaspillage alimentaire

N°2023/088 : Virements de crédits

N°2023/089 : Constitution d'une provision sur le budget bois

N°2023/090 : Reprise de provisions pour dépréciation de compte tiers

N°2023/091 : Virements de crédits budget caveaux

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.



Le secrétaire,

François PONS

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'François Pons', written over a faint circular stamp.